

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SÉANCE



SÉANCE DU 03 JUIN 2021 :

L'an deux mille vingt et un, le trois juin les membres du Conseil Municipal de la Commune de Brando se sont réunis à 18h00 à la salle des fêtes d'Erbalunga, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 28 mai 2021.

Étaient présents :

M. Yves BIAGGI, Mme Aurélie CARBALLO- BUJAN, M. Thierry CHOLET-ALLEGRIANI, Mme Nathalie ESPOSITO, Mme Marie-Jeanne FANTOZZI, Mme Anaïs GIORGI, M. Denis LANCELLE, Mme Sandrine LAUNOY, Mme Marie-Josèphe MARCHIONI, Mme Audrey PARDINI, M. Michel PERETTI, M. Patrick SANGUINETTI, M. Frédéric SISCO, M. Jean-Marcel VUILLAMIER.

Étaient absents représentés : Mme Gilberte FUSTIER, M. Jean-Louis SANGUINETTI, Dr Dominique RICCI.

Étaient absents non représentés : Mme Sophie MATTEI, M. Régis MARTINI,

Secrétaire de séance : Mme Anaïs GIORGI

Président de séance : M. Patrick SANGUINETTI

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. Il constate que le quorum est atteint.

1- ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION CULTURELLE DE BRANDO

Monsieur le Maire,
RAPPELLE au Conseil que le budget primitif 2021 prévoit en subvention aux associations, une somme à attribuer par délibération ultérieure.

INVITE le Conseil à prendre connaissance de la demande déposée par « l'Association Culturelle de Brando ».

Le Conseil Municipal,
DECIDE d'allouer la somme de 22 000€ et de la prélever sur les crédits pré-inscrits.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 16, Contre : 1, Abstention :0)

2- ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION L'ERBALUNGAISE

Monsieur le Maire,

RAPPELLE au Conseil que le budget primitif 2021 prévoit en subvention aux associations, une somme à attribuer par délibération ultérieure.

INVITE le Conseil à prendre connaissance de la demande déposée par l'Association « l'Erbalungaise ».

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'allouer la somme de 8000€ et de la prélever sur les crédits pré-inscrits.

ARRETE

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 16, Contre : 1, Abstention :0)

3- ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION LES NUITS DU PIANO

Monsieur le Maire,

RAPPELLE au Conseil que le budget primitif 2021 prévoit en subvention aux associations, une somme à attribuer par délibération ultérieure.

INVITE le Conseil à prendre connaissance de la demande déposée par l'Association « Les nuits du piano ».

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'allouer la somme de 5000€ et de la prélever sur les crédits pré-inscrits.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

4- ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATION PATRIMONIO NUSTRALE

REPORT

5- DEMANDE DE SUBVENTION ACHAT DE VEHICULE

Monsieur le Maire,

INVITE le Conseil à prendre connaissance du projet concernant l'achat d'un véhicule.

PRESENTE au Conseil le devis estimatif concernant cette acquisition, évaluée à 32 000 € HT.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter une aide financière auprès de la Collectivité de Corse et d'arrêter le financement comme suit :

- CDC : 19 200€ HT

- Commune : 12 800 € HT

HABILITE le Maire à réaliser cette opération.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

6- DEMANDE DE SUBVENTION CREATION DU BALISAGE DES PLAGES

Monsieur le Maire,

INVITE le Conseil à prendre connaissance du projet concernant la création du balisage des plages.

PRESENTE au Conseil le devis estimatif concernant ce projet, évaluée à 87 296 € HT.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter une aide financière auprès du Parc marin et d'arrêter le financement comme suit :

- Parc naturel marin du Cap Corse et des Agriates : 69 836,80 € HT
- Commune : 17 459,20 € HT

HABILITE le Maire à réaliser cette opération.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

7- DEMANDE DE SUBVENTION ACHAT DE MATERIELS PREVENTION INCENDIE

Monsieur le Maire,

INVITE le Conseil à prendre connaissance du projet d'acquisition de matériel pour la prévention incendie de la commune.

L'ensemble des dépenses afférentes à ce poste, est évalué à 8794€ HT.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter une aide financière auprès du l'Office de l'environnement et d'arrêter le financement comme suit :

- Office de l'environnement : 4397€ HT
- Part communale : 4397 € HT

HABILITE le Maire à réaliser cette opération.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

8- DEMANDE DE SUBVENTION ACHAT BROYEUR DE VEGETAUX

Monsieur le Maire,

INVITE le Conseil à prendre connaissance du projet d'acquisition d'un broyeur de végétaux.

L'ensemble des dépenses afférentes à ce poste, est évalué à 12 815,50€ HT.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter une aide financière auprès du l'Office de l'environnement et d'arrêter le financement comme suit :

- Collectivité de Corse : 7689,30€ HT
- Ademe : 2563.10€
- Part communale : 2563.10€ HT

HABILITE le Maire à réaliser cette opération.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

9- REHABILITATION LOGEMENT DANS L'ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur le Maire,

INVITE le Conseil à prendre connaissance du projet de réhabilitation d'un logement dans l'ancien presbytère.

PRESENTE au Conseil le devis estimatif concernant ce projet, évalué à 129 724 € HT.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter une aide financière auprès de la Collectivité de Corse et d'arrêter le financement comme suit :

- CDC (una casa per tutti) : 103 779,20 € HT

- Commune : 25 944,80 € HT

HABILITE le Maire à réaliser cette opération.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

10- DEMANDE DE SUBVENTION EXTENSION MAIRIE BUREAU SUPPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire,

INVITE le Conseil à prendre connaissance du projet concernant la création d'un bureau supplémentaire dans l'enceinte des locaux administratifs de la Commune.

PRESENTE au Conseil le devis estimatif concernant ce projet, évalué à 28 659€ HT.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter une aide financière auprès de la Collectivité de Corse et de l'Etat et d'arrêter le financement comme suit :

- CDC : 17 195.40 € HT

- Etat : 5731.80€

- Commune : 5731.80€ HT

HABILITE le Maire à réaliser cette opération.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 15, Contre : 1, Abstention :1)

11- DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE DE VALORISATION DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire,

INVITE le Conseil à prendre connaissance du projet concernant l'étude de valorisation du patrimoine de la Commune.

PRESENTE au Conseil le devis estimatif concernant ce projet, évalué à 40 000€ HT.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de tourisme de la Corse et de l'Etat et d'arrêter le financement comme suit :

- Agence de tourisme de la Corse : 28 000€ HT

- Commune : 12 000€ HT
HABILITE le Maire à réaliser cette opération.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

12- DEMANDE DE SUBVENTION ACHAT DE MATERIEL DIVERS POUR ALIMENTATION EAU POTABLE

Monsieur le Maire,
INVITE le Conseil à prendre connaissance du projet d'acquisition de matériel concernant la gestion d'eau potable de la Commune.
PRESENTE au Conseil le devis estimatif concernant ce projet, évalué à 22 192,30€ HT.

Le Conseil Municipal,
DECIDE de solliciter une aide financière auprès de Collectivité de Corse et d'arrêter le financement comme suit :
- CDC : 17 753,84€ HT
- Commune : 4 438,46€ HT
HABILITE le Maire à réaliser cette opération.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

13- DEMANDE DE SUBVENTION POUR REMPLACEMENT D'UNE VANNE AU POGGIOLO

Monsieur le Maire,
INVITE le Conseil à prendre connaissance du projet d'acquisition d'une vanne pour le réservoir du Poggiolo dans le cadre de la gestion d'eau potable de la Commune.
PRESENTE au Conseil le devis estimatif concernant ce projet, évalué à 6950€ HT.

Le Conseil Municipal,
DECIDE de solliciter une aide financière auprès de Collectivité de Corse et de l'agence de l'eau et d'arrêter le financement comme suit :
- CDC : 4170€ HT
- Agence de l'eau : 1390€HT
- Commune : 1390€ HT
HABILITE le Maire à réaliser cette opération.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

14- MODIFICATION CONVENTION LOCATION THEATRE DE VERDURE

Monsieur le Maire,
INVITE le Conseil à prendre connaissance du projet de modification de la convention établi pour la location de l'Amphithéâtre plein air d'Erbalonga.
EXPOSE les conditions de mise à disposition et invite le Conseil à délibérer sur les tarifs applicables en 2021.

Le Conseil Municipal,
DECIDE d'accepter les termes de modification de ladite convention et de fixer les tarifs suivants pour l'année 2021 :

Tarifs forfaitaires TTC pour une manifestation et pour une journée :

Montant de la location (idem par jour supplémentaire)	400 €
Frais de nettoyage du site (stand, abords, loges, gradins, scène...)	A la charge du preneur
Frais de branchement électrique, forfait par spectacle	150 €

Montant de la caution :

Montant de la caution avec utilisation des loges	5 000 €
Montant de la caution sans utilisation des loges	1 500 €

HABILITE le Maire à signer la convention de location et tout document y afférent.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

15- MODIFICATION NOMS DE RUE ET NUMEROTATION DE VOIES

Monsieur le Maire,

RAPPELLE qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, les noms à donner aux rues, voies et places de la commune.

PROPOSE la modification de noms attribués lors de la deuxième phase de l'adressage à savoir :

« Carrughju di l'orticellu » à la place de « Caminu di l'orticellu » (38); « Strada di Musuleu » à la place de « Strada di Musoleu » (46); « Caminu di Musuleu supranu » à la place de « Caminu di Musoleu supranu » (51) ; « Paese di Musuleu » à la place de « Musoleu » (53) et « Stradella di Castelluciu » à la place de « Strada di Grotta murata (32/1ère phase).

De plus, le Maire propose un ajout « Caminu di Santa lucia » (55).

Le Conseil Municipal,

DECIDE de procéder à la modification et à l'ajout des noms visés ci-dessus et de valider les noms attribués à ces voies communales.

APPROUVE l'état définissant la dénomination des voies de la commune non encore attribuée ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 16, Contre : 1, Abstention :0)

16- CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

Monsieur le Maire,

EXPOSE au Conseil que considérant la numérotation des voies, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi non permanent d'agent de vérification de l'adressage relevant du grade d'adjoint technique territorial, d'une durée de 7 heures de service hebdomadaire, en application des articles 3, 1° et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une période de 6 mois.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer un emploi non permanent d'agent de vérification de l'adressage relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial, d'une durée de 7 heures de service hebdomadaire, pour une période de 6 mois, et de fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1er échelon échelle C1 du grade d'Adjoint Technique Territorial, Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

17- DEMANDE DE SURPLOMB DU DOMAINE PUBLIC MICHELOTTI

Monsieur le Maire,

INVITE le Conseil à prendre connaissance du projet de création de toilettes au niveau de l'appartement de Monsieur MICHELOTTI Eric, sis à Mausoléo, dans l'immeuble cadastré B 382.

INDIQUE que cette extension surplomberait le domaine public.

RAPPELLE que le pétitionnaire devra au préalable obtenir toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires pour l'approbation de ce projet.

Une déclaration préalable portant le numéro 02B04321N0010 a été déposée en mairie en date du 23/04/2021.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que

le présent projet rééquilibre la façade de ce bâtiment

le surplomb de la voie publique ne porte en aucune façon atteinte à l'intérêt général

ADOpte l'implantation telle que proposée.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

18- MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P) a été mis en place dans la commune par délibération du 28 juin 2018.

Il précise qu'il est composé de deux parties : l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions, et le complément

indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Après examen, il apparaît que suite à une série d'erreurs matérielles, plusieurs groupes et les montants accordés à ces groupes, prévus dans la saisine du comité technique pour avis, ont été tronqués.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de

- compléter et dresser à nouveau la liste des groupes de fonctions et les montants maximum afférents pour l'I.F.S.E.
- compléter et dresser la liste des groupes de fonctions et les montants maximum afférents pour le C.I.A. conformément au tableau ci-après et corriger l'erreur matérielle concernant les conditions de maintien du CIA.

DIT que les autres dispositions de la délibération du 28 juin 2018 restent inchangées ainsi que l'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

Les crédits seront prévus et inscrits au budget de la Commune.

CHARGE le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat, et affichée.

VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

MOTIONS :

- Motion de soutien à la maternité Maymard adopté à l'unanimité.
- Motion de soutien au service de réanimation adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h00.

Le Maire,
Patrick SANGUINETTI